



La protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel

Réunion en ligne le 23 février 2021 à 10h30

Durée 1h

Animateur : M. THIERRY LEMALLE

Expert-comptable, commissaire aux comptes, Mastère spécialisé en Ingénierie Patrimoniale du Dirigeant (Euromed Marseille) DU Expert en gestion de patrimoine (université Clermont-Ferrand)

Objectifs :

Identifier les moyens qu'a le chef d'entreprise et le professionnel libéral de protéger son patrimoine, sans modifier sa forme juridique

Plan indicatif :

La notion de responsabilité financière

Les cautions : rédaction, limitation

L'importance du régime matrimonial

L'EIRL : caractéristiques essentielles

L'insaisissabilité

Quelques notions de risque fiscal

Conclusion : un statut de société est-il utile dans le cadre de la protection du patrimoine

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : 33 Allée Galilée – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr